

# **Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Auffargis**

## **Modalités de mise à disposition du dossier**

Par délibération du 08 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune d'Auffargis a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auffargis.

Cette modification simplifiée n°1 contenant un point unique porte sur l'objectif de rectifier une erreur matérielle au règlement écrit afin de faire évoluer l'article N2 pour autoriser dans le secteur Nh les changements de destination des bâtiments existants en vue d'installations hôtelière.

Un dossier de consultation et un registre, permettant au public d'y consigner ses observations, seront mis à la disposition du public en mairie du

**Samedi 17 décembre 2022 au Lundi 23 janvier 2023 inclus.**

Le dossier est consultable en mairie, aux jours et heures ci-après :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h00 à 12h

Les lundi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 16h

Il pourra formuler ses observations sur le registre à disposition en mairie.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal d'Auffargis sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification simplifiée n°1 du PLU.

**Le Maire,**

**Daniel BONTE**